

NOUVELLE-CALEDONIE

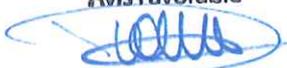
-----  
GOUVERNEMENT  
-----

N° 3040- /GNC/SG18

Nouméa, le

- 1 AOUT 2018

Avls Favorable



Didier POIDYALIWANE  
Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

## RAPPORT AU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

**Objet :** Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2017.

### 1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n°365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales relatives aux déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces et les communes. Les membres du comité ayant une voix délibérative sont les trois provinces, le congrès de la Nouvelle-Calédonie ainsi que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003 un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

## 2. RECETTES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de son origine au 31 décembre 2017 s'élèvent à :

- en recettes réelles : **2 099 433 606 F CFP** dont 196 279 744 F CFP au titre de l'année 2017,
- en inscriptions budgétaires : **1 956 149 901 F CFP** dont 187 000 000 F CFP au titre de l'année 2017.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

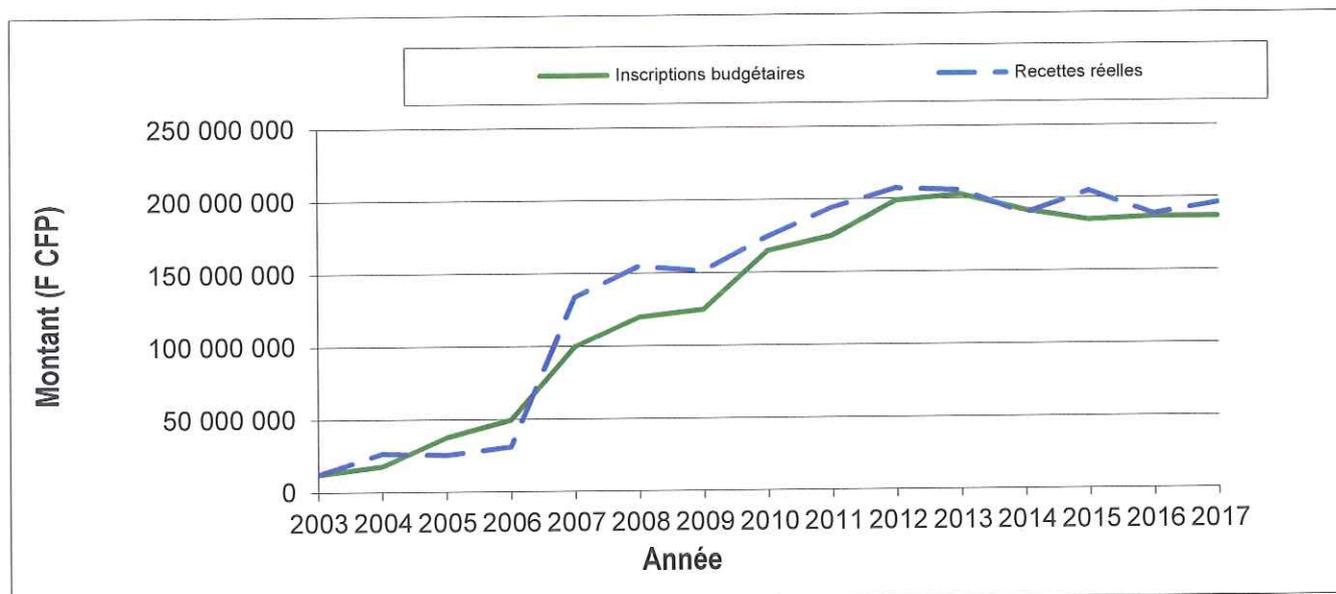


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur huit types de produits importés mais n'est activée que sur cinq. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

TYPE DE PRODUITS	EXIGIBLE	ACTIVÉ
<b>Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)</b>	X	X
<b>Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)</b>	X	X
<b>Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)</b>	X	X
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X	
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X	
Bouchon, capsule... (position 8309)	X	
<b>Pile et batterie de pile (position 8506)</b>	X	X
<b>Accumulateur électrique (position 8507)</b>	X	X

Les classes activées correspondent aux déchets faisant l'objet aujourd'hui d'une filière réglementée par les provinces.

### 3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, et au 31 décembre 2017, le montant total des aides accordées par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions s'élève à **1 180 490 213 F CFP** dont **288 349 596 F CFP** au titre de l'année 2017. Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

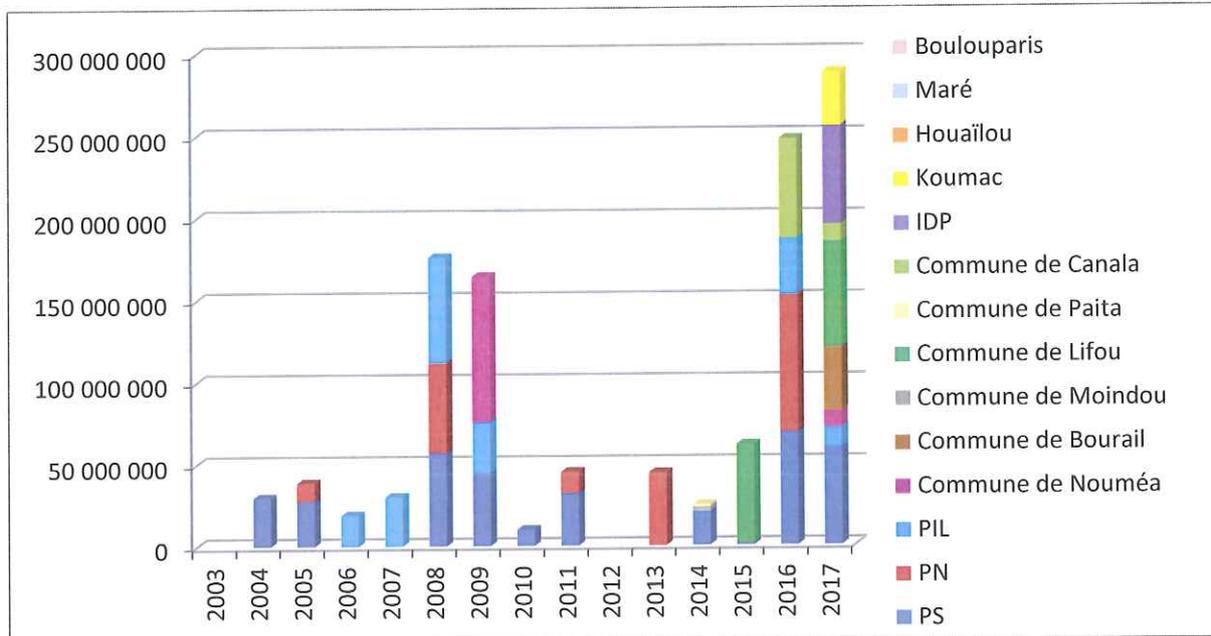


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter, depuis la modification de la délibération n°365 du 3 avril 2003 intervenue le 22 août 2016, une recrudescence du nombre de demandes présentées en comité TAP, notamment de la part des communes.

Le détail de l'ensemble des actions financées par le fonds TAP et les résultats de celles-ci sont détaillées en annexe 1.

#### 3.1 Subventions accordées en 2017

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni trois fois en 2017 :

- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **22 mars 2017** ;
- à la province des îles Loyauté à Lifou le **23 août 2017** ;
- au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa le **30 novembre 2017**.

En 2017, c'est 288 349 596 F CFP de subventions qui ont été attribuées aux communes et provinces. Celles-ci se répartissent comme suit :

Subvention attribuée à la commune de Bourail (annexe 2)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Réhabilitation du dépotoir communal	74 537 000 F CFP	<b>37 537 000 F CFP</b>

Cette opération s'inscrit dans un programme de réhabilitation des dépotoirs communaux des communes du SIVM Sud financé par la province Sud et l'ADEME. Pour ce programme, démarré il y a quatre ans, les coûts initialement estimés ont augmenté nécessitant pour finaliser l'opération, une subvention TAP de 37 537 000 F CFP.

Les travaux de réhabilitation du dépotoir de Bourail ont démarré début 2017 ; A terme, ce site sera utilisé comme plateforme de compostage.

#### Subventions attribuées à la ville de Nouméa (annexe 3)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Evacuation d'un stock historique de malathion	7 552 000 F CFP	<b>7 552 000 F CFP</b>
Collecte pilote de déchets diffus spécifiques des ménages (DDS)	5 000 000 F CFP	<b>2 500 000 F CFP</b>

La première opération concerne les stocks de Malathion résultant de la modification des consignes de la DASS sur le programme de lutte anti-vectorielle. Cette opération s'élève à 7,552 MF. Le Malathion est utilisé en épandage depuis 2007. La gestion de l'épidémie de dengue en 2013 a incité à la formation d'un gros stock pour une meilleure gestion d'épidémies futures. En 2015, la DASS (suite à la position de l'OMS) a arrêté l'utilisation du Malathion. Cet arrêt non prévu n'a pu être anticipé et la ville de Nouméa se retrouve avec un stock important à éliminer.

La seconde opération concerne les déchets diffus spécifiques des ménages, plus communément appelés déchets dangereux diffus (DDD). La ville de Nouméa a souhaité faire une collecte pilote de DDD pendant la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), pour estimer le volume ainsi que les caractéristiques du gisement. Des questionnaires ont été systématiquement remplis par les particuliers afin de collecter un maximum d'information sur le gisement de DDD. Cette opération estimée à 5 MF a bénéficié d'une subvention TAP à hauteur de 50% du coût du projet. Celle-ci a été réalisée en novembre 2017.

#### Subventions attribuées à la province Sud (annexe 4)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Soutien filière D3E	40 000 000 F CFP	<b>40 000 000 F CFP</b>
Soutien filière pneus usagés	20 000 000 F CFP	<b>20 000 000 F CFP</b>

Ces deux demandes, validées en 2016, ont dû être présentées de nouveau, suite au rejet de l'arrêté par le contrôle de légalité au regard de certains manquements sur les procédures appliquées pour le vote de ces deux demandes de subvention. Ces deux demandes concernent le soutien de filières règlementées provinciales rencontrant des difficultés financières.

Subvention attribuée à l'Ile des Pins (annexe 5)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Aménagement d'une installation de stockage des déchets ménagers	198 280 000 F CFP	<b>60 000 000 F CFP</b>

Le projet se compose à terme d'une ISDND de 3 casiers d'un volume total de 13 000 m<sup>3</sup>, d'une déchetterie et d'une installation de traitement des matières de vidange des fosses septiques. Les études sont en parties avancées et, pour les dernières, prêtes à être lancées. La demande au comité TAP ne concernait que la réalisation du 1<sup>er</sup> casier et des installations communes aux différents casiers.

La répartition des financements de cette 1<sup>ère</sup> tranche est la suivante : 60MF (30%) par la TAP, 61,5MF (31%) par la province Sud, 38,5MF (20%) par l'Etat et l'ADEME et 38MF (19%) par la commune.

Subvention attribuée à la commune de Koumac (annexe 6)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Ouverture du casier n°3 de l'installation de stockage des déchets non dangereux du SIVM Nord	40 994 084 F CFP	<b>32 795 268 F CFP</b>

L'installation de stockage de déchets du SIVM Nord, ouverte depuis 2003, a déjà rempli un casier et le casier n°2 est en cours de remplissage. L'opération consiste à anticiper et préparer l'ouverture du casier n°3 pouvant accueillir 12500 m<sup>3</sup> de déchets. Le casier existe déjà mais des travaux de remise en état des talus où la végétation a pris le dessus sont à prévoir ainsi que des travaux d'étanchéité.

Pour cette opération, 80% du coût global du projet est pris en charge par la TAP et 20% par le SIVM Nord.

Subventions attribuées à la commune de Canala (annexe 7)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Réhabilitation du dépotoir communal	48 282 000 F CFP	<b>9 656 400 F CFP</b>
Evacuation d'un stock historique de déchets d'équipements électriques et électroniques	827 172 F CFP	<b>827 172 F CFP</b>

La 1<sup>ère</sup> demande concerne la réhabilitation du dépotoir de la commune suite à l'ouverture de l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux). Un dossier a déjà été présenté au comité du 26 mai 2016 pour lequel le comité avait délivré un accord de principe sous réserve de la transmission du dossier de demande de subvention à la PN et de la validation de cette subvention en assemblée de province. La PN ayant fait parvenir le justificatif d'attribution de la subvention provinciale le 30 mai 2017.

La 2<sup>ème</sup> demande concerne la gestion d'un stock historique de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Durant l'épidémie de dengue, la commune a décidé de faire une opération importante de collecte de déchets pouvant servir de gîtes larvaires dont les DEEE, afin de limiter la prolifération des cas de maladie. Elle a envoyé à Nouméa 2 tonnes de DEEE et a encore 3 tonnes sur le site de la déchetterie. Le transport de ces DEEE représentant un coût assez important pour la commune, celle-ci fait la demande au comité pour que le fonds prenne en charge la totalité du montant soit 827 172 F CFP.

#### Subvention attribuée à la commune de Lifou (annexe 8)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Dispositif VHU	64 655 250 F CFP	<b>64 655 250 F CFP</b>

Début 2016, lors d'un contrôle d'auto surveillance réalisé par la société en charge de la déchetterie au droit de son site, une pollution au plomb a été constatée. Aucun captage d'eau potable n'a été touché mais il est indispensable que la commune et ses habitants éradiquent toute source de pollution. La commune a donc pris la décision de traiter en urgence tous les VHU présents sur son territoire, ce qui correspond à un gisement d'environ 1050 VHU. Considérant le nombre de VHU, la principale difficulté de la commune est le coût de traitement et particulièrement le coût du transport. La commune fait donc dépolluer les VHU par la déchetterie et a investi sur fonds propre dans une presse pour réduire les volumes et donc le coût de transport de Lifou à Nouméa.

#### Subvention attribuée à la province des îles Loyauté (annexe 9)

Type d'opération	Coût global du projet	Subvention TAP
Evacuation d'une décharge sauvage sur Ouvéa	11 818 638 F CFP	<b>11 818 638 F CFP</b>

Cette opération concerne l'élimination d'une décharge sauvage attenante à la future déchetterie d'Ouvéa (déchets ferreux et véhicules hors d'usage). La PIL souhaite, avant d'ouvrir la déchetterie au public, éliminer tous les déchets de cette décharge afin d'éviter de saturer la déchetterie dès son ouverture.

### **3.2 Projets en cours subventionnés par la TAP**

#### 3.2.1 Province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province Nord est de **207 302 625 F CFP** (cf. annexe 1).

Aucune demande n'a été présentée par la province Nord en 2017.

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement au 31/12/2017
23/04/2013	PPNU 1 (produits phytosanitaires non utilisés)	Recenser, collecter et éliminer des produits phytosanitaires non utilisés auprès du secteur agricole	4 500 000 F CFP	<b>Opération clôturée</b>  Collecte et traitement de 1012 kg de PPNU.  Versement en cours.
22/11/2013				
22/11/2013	PPNU 2	Recenser, collecter et éliminer des produits phytosanitaires non utilisés auprès du secteur agricole	5 000 000 F CFP	<b>Opération annulée</b> au comité TAP du 23/08/2017 car le prestataire s'est désisté (CANC).
22/11/2013	VHU (véhicules hors d'usage)	Eliminer des stocks historiques de véhicules hors d'usage	23 859 740 F CFP <i>(40 000 000 F CFP initialement accordés).</i>	<b>Opération en cours</b>  <u>Réalisation financière</u> : 31 648 851 F CFP engagés et 7 789 111 F CFP liquidés par la PN.  En effet, les prestataires en charge de l'opération n'ont pu répondre dans les délais du fait de la saturation des filières de collecte et de traitement des déchets de type ferreux et donc des VHU. La province a donc demandé lors du comité du 23/08/2017 que la convention soit close (avec restitution du trop-perçu au fond TAP) et que le montant encore en engagement (23 859 740 F CFP) soit revalidé par les membres du comité. Cette demande a été validée à l'unanimité par les membres du comité.
22/11/2013	D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Collecter et éliminer des stocks historiques de D3E	26 000 000 F CFP	<b>Opération en cours</b>  <u>Réalisation financière</u> : 25 407 110 F CFP engagés, 6 334 100 F CFP liquidés  210 m3 de D3E ont été collectés sur la zone de VKP et 3 nouvelles demandes sont arrivées à la PN pour évacuation et transfert de la part des communes de Poindimié, Ponérihouen et Canala. Pour ces opérations, des conventions spécifiques sont passées avec TRECODEC.

### 3.2.2 Province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province des îles Loyauté est de **189 773 888 F CFP** (cf. annexe 1).

Seule une demande a été présentée par la PIL en 2017 (cf. chapitre 3.1).

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement en 2017
27/10/2016	Elimination stocks déchets du CET de Maré	Collecter et transférer vers Nouméa des déchets de métaux situés à l'entrée du CET de Maré	10 998 750 F CFP	<b>Opération clôturée en 2017</b> Cette opération a été réalisée en juillet 2016 via la société Jean Lefebvre Pacifique qui acheminait du matériel par barge sur l'île de Maré. Afin d'éviter le retour à vide de la barge, la PIL a inclus dans le marché le rapatriement des déchets vers Nouméa. Cette opération a permis l'évacuation de 500 m <sup>3</sup> de déchets de métaux. (cf. Bilan opération en annexe 10)
27/10/2016	Evacuation décharge sauvage	Eliminer une ancienne décharge sur Tiga	8 641 500 F CFP	<b>Opération clôturée en 2017</b> L'opération a été menée en novembre 2016 et a permis d'évacuer plus de 10 tonnes de déchets en mélange de l'île de Tiga vers les centres agréés de traitement de Nouméa. (Cf. Bilan opération Tiga en annexe 11)
23/08/2017	Evacuation décharge sauvage	Trier et acheminer les déchets localisés sur Ouvéa vers les centres agréés de Nouméa	11 818 638 F CFP	<b>Opération en cours</b> Cette opération a été lancée en 2017 et concerne l'évacuation d'un stock de déchets de ferrailles et de véhicules hors d'usage au droit de la future déchetterie d'Ouvéa.

### 3.2.3 Province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total accordé à la province Sud est de **352 765 284 F CFP** (cf. annexe 1)

Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement en 2017
21/11/2014	PPNU (Produits phytosanitaires non utilisés)	Organiser la collecte et le traitement des PPNU	5 425 377 F CFP	<b>Opération clôturée</b> Versement de la subvention le 08/03/2017
21/11/2014	D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Evacuer le stock historique de D3E dans le cadre du lancement d'une filière réglementée	16 654 407 F CFP	<b>Opération clôturée</b> <b>64 tonnes</b> de D3E collectés et traités. Versement de la subvention le 08/03/2017
11/08/2016	<b>Dispositif VHU</b>	Evacuer le stock historique de 6 des 7 communes membres du SIVM Sud	62 383 000 F CFP	<b>Opération en cours</b> Cette opération rentre dans le cadre du programme VHU. Les communes concernées sont : Boulouparis, Bourail, La Foa, Moindou, Sarraméa et Thio, pour un total de 1691 VHU.
11/08/2016 23/08/2017	<b>Filière D3E</b>	Remettre à niveau les comptes de la filière	40 000 000 F CFP	Cette opération consiste à assainir les comptes de la filière, lancée courant 2013, le temps que la province puisse contraindre un nombre important d'importateurs/producteurs à se régulariser et mettre en place des mesures imposant le respect de la réglementation provinciale.

11/08/2016 23/08/2017	<b>Filière usagés pneus</b>	Remettre à niveau les comptes de la filière	<b>20 000 000 F CFP</b>	<b>Opération clôturée</b> Versement réalisé le 06/10/2017
--------------------------	-----------------------------	---	-------------------------	--

### 3.2.4 Communes

Commune	Comité	Action	Objectif	Subvention TAP	Etat d'avancement en 2017
Moindou	21/11/2014 23/08/2017	VHU (véhicules hors d'usage)	Collecter des VHU sur la tribu de Table-Unio	<b>2 602 058 F CFP</b>	<b>Opérations clôturées</b> Le secrétariat n'ayant pas reçu les justificatifs dans les délais prévus par la convention, la commune de Moindou a dû opérer au remboursement du premier versement effectué (1 301 029 F CFP) au fonds TAP. La commune a dû représenter sa demande lors du comité du 23/08/2017. Un nouvel arrêté attribuant la subvention a été signé par le gouvernement le 06/12/2017.
Moindou	21/11/2014	<b>Dépôts sauvages de déchets</b>	Enlever des dépôts de déchets sur la tribu de Table-Unio		
Bourail	22/11/2013 23/08/2017	VHU	Collecter et évacuer des VHU sur le territoire communal	<b>1 008 000 F CFP</b>	<b>Opération clôturée</b> Cette action a permis de collecter et traiter 120 VHU. Arrêté du gouvernement signé le 06/12/2017.
Canala	16/05/2016	<b>Déchetterie et PAV</b>		<b>60 715 400 F CFP</b>	<b>Opération non encore démarrée.</b> Etudes et démarches administratives en cours. La convention a été envoyée au bénéficiaire pour signature en septembre 2017.
Lifou	31/07/2015 23/08/2017	<b>ISDND</b>	Aide à l'investissement pour la nouvelle installation de stockage de déchets ménagers	<b>60 000 000 F CFP</b>	<b>Opération non lancée</b> Lors du comité du 23/08/2017, la commune a souhaité pouvoir reporter à fin 2018 le versement de cette subvention. En effet, pour des raisons de maîtrise du foncier, le projet a été déplacé. De nombreuses études doivent donc à nouveau être menées.

#### **4. DISPONIBILITE DU FONDS ET ENJEUX POUR 2018**

Le montant disponible à l'engagement pour l'année 2018 s'élève à un total de 1 311 174 252 F CFP dont 187 000 00 F CFP inscrits au budget primitif 2018.

Il est important de noter que le dispositif VHU (véhicules hors d'usage), acté en comité du 11 août 2016 permettant la prise en charge de la collecte et du traitement de l'ensemble des VHU du territoire, prévoit la mobilisation de 700 000 000 F CFP réparti sur les cinq prochaines années (durée du dispositif).

##### *Travaux en cours :*

- Dispositifs VHU (véhicules hors d'usage) permettant aux communes de la Nouvelle-Calédonie de bénéficier des ressources du fonds pour la collecte et le traitement de leurs (VHU). Elles peuvent activer ce dispositif une fois sur une période de cinq ans (2016-2021). Au 31 décembre 2017, sept communes ont activé le dispositif VHU.
- Travail enclenché avec les douanes de la Nouvelle-Calédonie sur le contrôle des producteurs de déchets.

##### *Projets et travaux à venir pour 2018 :*

- Comité TAP du 28/03/2018 à Koné, Hôtel de la province Nord, avec les demandes des communes de Maré, Houaïlou et Mont Dore ;
- Travailler sur la planification des dépenses du fonds TAP en récolement aux accords-cadres provinces/ADEME (sous réserve de la réception des éléments des provinces) ;
- Travailler avec les douanes de la Nouvelle-Calédonie et avec les membres du comité TAP sur l'opportunité d'activer de nouvelles classes de produits (sous réserve de la transmission des provinces des éléments relatifs aux projets de filières règlementées) ;
- Elaborer un dossier de demande de subvention type pour faciliter les démarches des demandeurs.

Tel est l'objet du présent rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie

Philippe GERMAIN

**Annexe 1**

Tableau récapitulant l'ensemble des actions financées par le fonds TAP

**Annexe 2**

Demande présentée par la commune de Bourail

**Annexe 3**

Demandes présentées par la commune de Nouméa

**Annexe 4**

Demandes présentées par la province Sud

**Annexe 5**

Demandes présentées par la commune de l'Île des Pins

**Annexe 6**

Demande présentée par la commune de Koumac

**Annexe 7**

Demande présentée par la commune de Canala

**Annexe 8**

Demande présentée par la commune de Lifou

**Annexe 9**

Demande présentée par la province des îles Loyauté

**Annexe 10**

Bilan de l'opération réalisée sur Maré

**Annexe 11**

Bilan de l'opération réalisée sur Tiga